

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Départemental de l'Action Sociale

Le comité Départemental de l'Action Sociale s'est tenu dans les locaux de la DDFIP le 13 décembre 2016.

Le secrétariat de cette réunion est assuré par Mme M.B. Bayart, et le secrétariat adjoint par la FO Finances en la personne de Gauthier Ledoux

Ordre du jour du CDAS

- Approbation du procès verbal du 7 mars et 7 juillet 2016
- La mise en place du titre restaurant dématérialisé (TRD)
- Compte rendu du CNAS du 7 octobre 2016
- Les crédits d'action locale 2017 (CAL)
- La fin de gestion des CAL 2016

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 1 -

Approbation du procès verbal du 7 mars et 7 juillet 2016

Le procès verbal du 7 mars et du 7 juillet 2016 a été approuvé à l'unanimité.

La mise en place du titre restaurant dématérialisé (TRD)

Au 1^{er} janvier 2017, le ticket Apetiz sera mis en place, il remplace le ticket restaurant traditionnel en papier.

Les agents gestionnaires recevront les cartes APETIZ autour du 20 décembre pour distribution aux bénéficiaires qui pourront commencer à utiliser leur carte à compter du 2 janvier 2017

LE FONCTIONNEMENT :

- Il s'agit d'une carte nominative, de type bancaire, à code confidentiel (4 chiffres), avec paiement sans contact possible ;
- Elle est activable dès la 1^{ère} saisie du code confidentiel ;
- Le plafond de dépenses journalier est limité à 19 € (seuil réglementaire), mais sans limite du nombre de transactions par jour ;
- Les dépenses sont débitées au centime près ;
- Le bénéficiaire peut faire opposition en cas de perte ou vol et son solde sera préservé.

L'UTILISATION :

- La carte est utilisable dans toute la France ;
- Chez tous les restaurateurs et commerçants affiliés à la Commission Nationale des Titres Restaurant (CNTR) équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE),
- Tous les jours, sans contraintes horaires, sauf les dimanches et jours fériés (sauf dérogation pour les agents en horaires atypiques).

LA GESTION :

- La carte sera chargée tous les mois, via les demandes préparées par les agents gestionnaires, du montant correspondant à la dotation de titres de l'agent ;
- En fin d'année, le crédit restant pourra être reporté sur l'année suivante : les agents ne perdront donc pas le bénéfice des titres non utilisés ;
- L'agent pourra gérer sa carte (consultation du solde, des dernières transactions, visualisation des chargements, opposition, échange du millésime...) par téléphone, smartphone ou sur un espace personnel sécurisé, sur le site de NATIXIS Intertitres www.apetiz.com.

Compte rendu du CNAS du 7 octobre 2016

I – L'ACTIVITE DU RESEAU

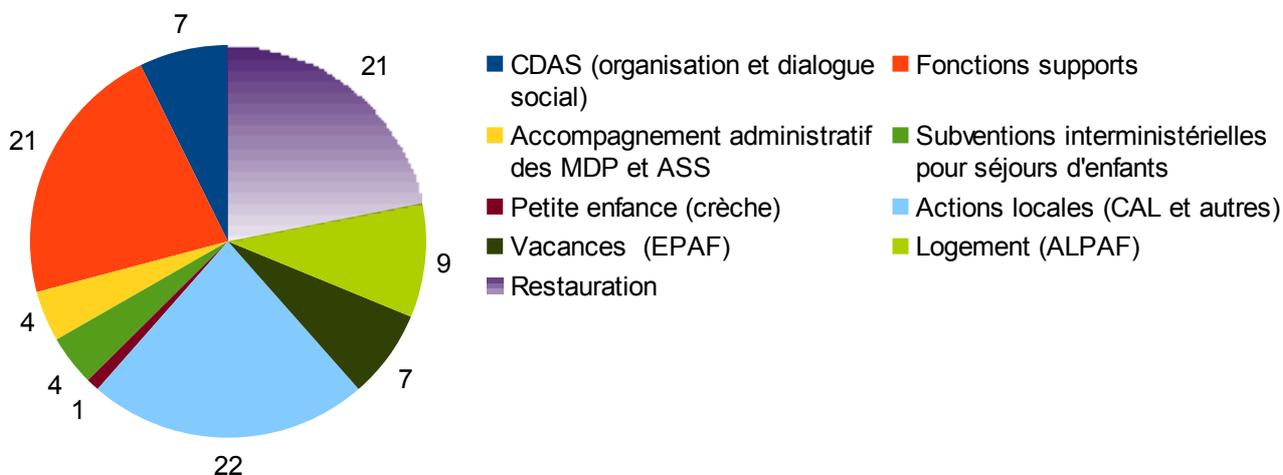
Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 2 -

I – 1 – La répartition de l'activité

Répartition de l'activité 2015 de l'ensemble des délégations
en % de temps passé par grandes missions



I – 2 – Les actions locales

Les différents tableaux présentés en Annexe 1 (Les crédits d'actions locales : chiffres clés) montrent que, sur une période allant de 2009 à 2015, les crédits consacrés aux actions locales (CAL) sont restés globalement stables, avec une répartition des dépenses consacrées aux différentes actions globalement stable elle-aussi.

Le principal poste de dépense est l'organisation de l'arbre de Noël (environ 60% du CAL jusqu'en 2014, en légère baisse en 2015), suivi des sorties, voyages et séjours (un peu plus de 30%). Les autres actions locales (dont les équipements de coins repas, les actions en faveur des agents en difficulté et les actions d'information et de prévention) ne représentent que 10 à 12 % du montant total des crédits.

L'arbre de Noël

Comme indiqué précédemment, le montant global consacré à l'arbre de Noël est resté relativement stable depuis 2009, alors que le nombre de bénéficiaires (enfants de 0 à 14 ans) n'a cessé de décroître.

Par conséquent, le montant moyen dépensé par enfant pour l'arbre de Noël est passé de 40 € à 46 € entre 2009 et 2015. Ce montant s'est stabilisé à 45/46 € en 2014 et 2015.

Un marché national pour les chèques cadeaux a été mis en place en 2013, pour une durée de 3 ans. Le prestataire retenu était la société Edenred. L'année 2015 était la 3ème et dernière année d'exécution de ce marché.

Les autres actions

► Conventions

Conventions de psychologue : 40 délégations disposent d'une ou de plusieurs conventions de psychologue. Elles sont en général prévues pour une durée d'un an avec une reconduction de trois ans.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 3 -

Consultations en économie sociale et familiale (CESF) : en 2015, 41 départements disposent d'une convention CESF, 542 agents ont été reçus pour un total d'entretien de 1 259.

► **Mini-colos**

En 2015, 14 départements (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gironde, Hérault, Loire-Atlantique, Rhône, Paris, Seine-Maritime, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Martinique) ont organisé des mini-colonies avec le soutien technique d'EPAF. Ces mini-colonies ont bénéficié à 768 enfants de 4 à 17 ans. Elles ont été financées sur les crédits d'action locale à hauteur de 165 535 € soit environ 2/3 du montant total, le dernier tiers restant à la charge des parents.

► **Actions innovantes**

Les crédits d'actions locales peuvent servir à financer tous types d'actions pour permettre d'améliorer la qualité de vie au travail ou d'aider les agents les plus fragiles. Plusieurs départements ont ainsi mis en place des actions nouvelles, le plus souvent sous conditions de ressources :

- une aide aux devoirs/soutien scolaire ;
- l'aide au permis de conduire ;
- les chèques CESU d'aide à domicile pour des agents en difficulté ;
- les chèques CESU pour l'achat de licences sportives lors de la rentrée scolaire.

Les achats

L'activité des délégations intègre une dimension achat importante, en liaison avec les structures Chorus :

1. Achats de matériels pour les restaurants financiers et les coins-repas :

- ces achats sont réalisés en priorité auprès de l'UGAP, dans le cadre d'une convention spécifique passée par le SAE ;
- les achats de matériel pour les coins repas sont programmés dans le cadre des CDAS, sur les crédits d'actions locales (en 2015, ces achats ont représenté un montant total de 144 617 €) ;
- les achats de matériels pour les restaurants font l'objet d'une programmation annuelle arbitrée par le bureau

DRH3C en liaison avec les correspondants Chorus, sur la base des besoins établis par les délégués avec les responsables des associations de gestion.

2. Achats pour les actions locales

Les prestations et fournitures nécessaires pour les actions locales, et notamment pour l'Arbre de Noël et les sorties, sont achetées dans le cadre de marchés régionaux passés par les correspondants Chorus (qui disposent d'une délégation de signature à cet effet) en liaison avec les délégués¹.

A ce titre, les correspondants Chorus passent chaque année un marché régional de prestations de transports et de tourisme, également alloti par départements.

Ces marchés ont été recensés début 2016 dans le cadre des travaux conduits pour le plan d'actions achat ministériel

Les crédits d'action locale 2017 (CAL)

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 4 -

Nous avons reçu la bonne nouvelle que les crédits de l'action social du Pas de Calais passaient de 91 287 € à 95 811 €. Cela est dû au fait que nous sommes un département avec un nombre important de retraités mais aussi d'enfants.

Le montant des chèques cadeaux restent fixés à 25 € pour l'ensemble des enfants de 0 à 17 ans.

Le montant alloué pour l'aménagement des coin repas reste de 3 000 €.

Un groupe de travail se réunira mi-janvier 2017 afin de définir exactement le reste des actions : Arbre de Noël, Amitiés finances, journée d'information des nouveaux retraités, d'autres nouvelles actions.

Un calendrier des sorties vous sera présenté courant janvier 2017.

La fin de gestion des CAL 2016

L'ensemble du budget 2016 a été alloué : *(les montants présentés sont arrondis)*

- Arbre de Noël : 19 100 €
- Chèques-cadeaux enfants : 36 676 €
- Amitiés finances : 2 537 €
- Retraités : 989 €
- Autres actions locales : 5 160 €
- Sorties : 23 999 €
- Equipements coin repas : 2 562 €

Il reste 260 € qui sont reversés au budget CAL 2017.

Compte rendu de votre représentante CFTC DGFIP 62 au C D A S

Clémentine LEUTHREAU-CAILLERETZ

DDFIP PCE

Votre représentante CFTC DGFIP 62 reste à votre disposition : n'hésitez pas à la contacter pour un renseignement, une précision.